

Manuel Munier  
Maître de Conférence en informatique  
LIUPPA, EA 3000  
Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA  
mail : [manuel.munier@univ-pau.fr](mailto:manuel.munier@univ-pau.fr)  
web : <http://munier.perso.univ-pau.fr/>

## Titre : **Villes intelligentes et responsabilité des données**

À l'heure des *smart-[systems|grids|cities|buildings|\*]*, tous ces systèmes informatiques sont (nécessairement) interconnectés pour s'échanger quantité d'informations. Et ce de manière plus ou moins formelle, c'est-à-dire plus ou moins « contrôlée » au sens de la garantie de « qualité » de ces informations : elles peuvent venir de sources très diverses (*Open Data, data brokers, clients,...*), plus ou moins fiables (contrat de mise à disposition, données « glanées »,...), plus ou moins éphémères, etc.

Question: Les *smart systems* étant « *smart* » du fait qu'ils sont capables de prendre des décisions au regard des informations qu'ils ont en entrée, qu'en est-il de la notion de responsabilité ? Dans le cas, par exemple, où un *smart system* prendrait une mauvaise décision ou calculerait un résultat erroné du fait de données incorrectes en entrée, quelle serait sa responsabilité quant aux éventuelles conséquences ? De telles données incorrectes pouvant avoir été fournies de manière intentionnelle ou accidentelle. Vu que tous les systèmes sont interconnectés, une erreur à un endroit peu se propager rapidement et faire boule de neige.

NB: Je ne parle pas ici d'informations à caractère personnel qui tomberaient sous le coup du RGPD. Mais plutôt d'informations « business » plus classiques.

Exemples :

- Une personne se promène, à pied, dans la rue avec une brouette remplie de 100 smartphones sous Google navigation → Il leurre Google qui croit qu'il y a un embouteillage et déroute le trafic sur d'autres routes... → On pourrait imaginer qu'une entreprise industrialise ceci pour que le gps envoie les gens sur un itinéraire passant devant les commerces qui auraient payé un « abonnement », et non sur le chemin le plus court ou le plus rapide ;-)
- Des données urbaines ou touristiques erronées ou mal interprétées ont pour conséquence, au fil des traitements par différents *smart systems* complètement indépendants les uns des autres, d'isoler certaines parties de la ville, certains commerces, voire de saturer d'autres endroits...
- *Smart transportation systems* → Même idée...
- Gestion d'énergie → Que ce soit à cause de leurre, de données erronées ou de données mal interprétées, les impacts peuvent être significatifs : consommation d'énergie, approvisionnement en énergie, choix stratégiques de développement,...

Bref, il n'y a pas forcément d'acte malveillant, il n'y a pas forcément de bug informatique sur un traitement, il n'y a pas clairement de responsable. Il se peut que ce ne soit qu'un malencontreux effet de groupe. Toutefois, si l'impact est significatif, quelqu'un cherchera inévitablement un responsable.

Pistes de réflexion :

- Pas de propriété sur les données.
- Transparence des algorithmes.
- Faut-il instaurer une traçabilité des données et des traitements ?
- Doit-on responsabiliser chaque acteur et lui imposer des audits/certifications/... ? Cela existe-il déjà en droit ?
- Gouvernance des données ?
- ...